

DECISION N° 2024-3

**portant délégation de signature du directeur général par intérim de
France Education International (FEI)**

à l'attention de
Mesdames et Messieurs les agents de département

Copie à : Monsieur l'agent comptable

Objet : Validation de commandes (inférieures à 500 euros hors taxes)

Vu le code de l'éducation nationale, notamment les articles D.314-51 à D. 314-69 ;

Vu le décret n°2020-956 du 31 juillet 2020 relatif à la procédure de nomination des représentants de l'Etat au conseil d'administration du centre international d'études pédagogiques et portant changement de nom de celui-ci ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2023 nommant M. Hervé Ferrage, directeur général par intérim de France Education international ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2021 fixant les modalités du contrôle financier sur France éducation international ;

Vu l'article 10 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

J'habilite les agents désignés ci-après à valider les commandes (hors billets de transport) inférieures à 500 euros hors taxes dans le logiciel SIFAC :

◆ Au département coopération en éducation :

- M. Tristan Barault
- Mme Annabel Laroche-Joubert
- Mme Amal Belmir
- Mme Damien Garroté
- Mme Ella Akpeng Pelei
- Mme Sonya Yovanova
- M. Merry Salleron
- Mme Mireille Bella Ambada
- M. Adrien Arrous
- Mme Alina Gence
- Mme Milly Zongo

◆ Au département évaluation et certifications :

- Mme Séverine Raymond

◆ A la direction générale

- Mme Sophie Bienfait

Sèvres, le 22 janvier 2024

Le directeur général par intérim

SIGNÉ

Hervé FERRAGE